

AASMAN

SARL au capital de 8 000 Euros

Siège Social : 96 RUE DAGUERRE

75014 PARIS

R.C.S : PARIS B 804 742 989

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 mars,
À 10 heures,

Les associés de la société AASMAN, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 500 parts de 16 Euros chacune, se sont réunis au siège social au 96 RUE DAGUERRE 75014 PARIS, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par lettre recommandée adressée le 15 mars 2025.

Sont présents :

- Monsieur **PERVEZ NASIR**, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur **PERVEZ FAISAL**, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Conformément à l'article R. 221-3 du Code de commerce applicable aux SARL sur renvoi de l'article R. 223-24 du Code de commerce, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur PERVEZ NASIR**, gérant-associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2024,
- Les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à **13 126 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	13 126 euros
Report à nouveau antérieur :	274 558 euros
Solde	287 684 euros

Au compte « **report à nouveau** »
S'élevant ainsi à **287 684 euros**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

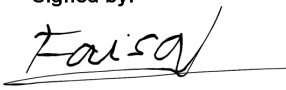
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur PERVEZ NASIR
Gérant et associé

Signed by:

A8DA3D8A45A942D...

Monsieur PERVEZ FAISAL
Associé

Signed by:

01805A4A6A53499...

Désignation de l'entreprise										Société AASMAN										Néant ☐																																							
Adresse de l'entreprise										96 RUE DAGUERRE										75014 PARIS																																							
Numéro SIRET *										80474298900010										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12										Durée de l'exercice précédent *										12									
																				Exercice N clos le										30092024										Exercice N-1 clos le										30092023									
ACTIF										Brut 1										Amortissements - Provisions 2										Net 3										Net 4																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	261 800						012							261 800						261 800																																				
		Autres *	014							016																																																	
	Immobilisations corporelles *			028	69 241						030	54 361						14 879						18 930																																			
	Immobilisations financières * (1)			040	7 965						042							7 965						7 965																																			
	Total I (5)			044	339 006						048	54 361						284 644						288 694																																			
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050							052																																																
		Marchandises *		060	8 575						062							8 575						7 402																																			
	ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes			064							066																																															
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	523						070							523																																								
			Autres * (3)		072	42 209						074							42 209						40 458																																		
Valeurs mobilières de placement			080							082																																																	
Disponibilités			084	55 257						086							55 257						49 501																																				
Charges constatées d'avance *			092							094																																																	
Total II			096	106 564						098							106 564						97 361																																				
Total général (I+II)			110	445 569						112	54 361						391 208						386 055																																				
PASSIF																				Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2																													
CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel *			120							8 000						8 000																																									
	Ecart de réévaluation			124																																																							
	Réserve légale			126							800						800																																										
	Réserves réglementées*			130																																																							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131																																																							
	Report à nouveau			134							274 558						238 142																																										
	Résultat de l'exercice			136							13 126						36 417																																										
	Subventions d'investissement			137																																																							
	Provisions réglementées			140																																																							
	Total I			142							296 484						283 358																																										
Provisions pour risques et charges			154																																																								
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156							30 598						37 411																																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164																																																							
	Fournisseurs et comptes rattachés			166							25 934						16 440																																										
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	4 951												48 846																																										
	Comptes courants d'associés			173							568																																																
	Autres dettes			175																																																							
	Produits constatés d'avance			174																																																							
	Total III			176							94 724						102 697																																										
	Total général (I + II + III)			180							391 208						386 055																																										
	RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193							(4)	Dont dettes à plus d'un an						195																																								
(2)		Dont créances à plus d'un an		197							(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *						182	5 867																																								
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs		199								Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *						184																																									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise										Néant		*													
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le													
										13	0	0	9	2	0	2	4	13	0	0	9	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires			209			210	417 831		484 262												
	Production vendue	{	biens				215			214															
			services *				217			218															
	Production stockée *			(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222															
	Production immobilisée *									224															
	Subventions d'exploitation reçues									226															
	Autres produits									230	5 075		3 796												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			(I)						232	422 906		488 058												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)									234	122 399		133 648												
	Variation de stock (marchandises) *									236	(1 173)		869												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238	5 449		4 290												
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240															
	Autres charges externes * :			(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	132 355		151 208												
	Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *			243	924		)	244	2 449		2 713											
	Rémunérations du personnel *									250	110 069		121 457												
	Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	22 177		21 323												
	Dotations aux amortissements *			(dont amortissement du fonds de commerce			255			)	254	9 917		6 931											
	Dotations aux provisions									256															
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			}	262	6		13												
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260																			
	Total des charges d'exploitation			(II)						264	403 649		442 450												
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	19 257		45 608												
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						(III)			280															
	Produits exceptionnels						(IV)			290															
	Charges financières						(V)			294	1 081		590												
	Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347			(VI)	300	2 325		1 910												
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348																			
	Impôts sur les bénéfices *						(VII)			306	2 726		6 692												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	13 126		36 417												
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	13 126		314												
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316															
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318															
	Provisions non déductibles *									322															
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	2 726														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330	2 325													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)			249			251															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998															
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999															
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997															
Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)		127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138	342		Signed by:  ABDA3DBA45A94Z											
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991																	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992	350													
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1	352		18 176		354										
Déficit col. 2																									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)									356															
	Déficits antérieurs reportables : *			dont imputés sur le résultat :									360												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1	370		18 176		372										
Déficit col. 2																									

AASMAN

SARL au capital de 8 000 Euros

Siège Social : 96 RUE DAGUERRE

75014 PARIS

R.C.S : PARIS B 804 742 989

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

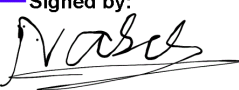
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à **13 126 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	13 126 euros
Report à nouveau antérieur :	274 558 euros
Solde	287 684 euros
Au compte « report à nouveau »	
S'élevant ainsi à 287 684 euros	

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signed by:

A8DA3D8A45A942D...